

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 22 45 45 (10 lignes) - Fax : 05 22 22 73 45



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° P19- 051303/6513

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 000 6513 Société : 44752

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : Abdelrahmane Mezouani

Date de naissance : 01/01/2020

Adresse : Hy. ESSafa Rue 29 N 10 EL Oulfa CASA

Tél : Total des frais engagés : 382,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 12/10/2020

Nom et prénom du malade : M. MAZOUANI ABDELRAHMANE Age : 1936

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Affection digestive

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Mohamed ACHIBA

- Spécialiste des maladies de l'appareil digestif.
Foie, Vésicule biliaire, estomac, intestins, hémorroïdes.
- Echographie-endoscopie digestive-proctologie.
- Ex Chef de Service de Gastro-entérologie
Hôpital Mly Youssef à Casablanca.
- Membre de la société française de Gastro-entérologie.

الدكتور محمد عشبة

- أخصائي في أمراض الجهاز الهضمي.
الكبد، المرارة، المعدة، الأمعاء، البواسير.
- الفحص بالأمواج فوق الصوتية، الفحص بالمنظار الداخلي،
تشخيص و جراحة أمراض المخرج.
- رئيس مصلحة الجهاز الهضمي سابقا بمستشفى
مولاي يوسف الدار البيضاء.
- عضو الجمعية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي.



en Affekt le explor endoscopie

Casablanca, le : 12/10/2020

M^{re} MAZOUANI ABDELHANE

82, 10

1) 2008 201



LOT 200701
EXP 02/2022
PPV 82.10DH

1 gel le matin, 1/2 H

av pt 5 x 145

Docteur Mohamed ACHIBA
Gastro-Entérologue Hepatologue
Proctologue Médical et Chirurgical
10 Lotissement Mly Thami El Oulfa
Casablanca - Tél.: 05 22 89 62 69

مدار جورج 10، تجزئة مولاي التهامي، الطابق الأول، الشقة رقم 1 - الولفة - الدار البيضاء

10, Lotissement Moulay Thami (Rond point George) 1^{er} étage, N° 1 - Quartier Oulfa - Casablanca

الهاتف : 0522 89 62 69 - Tél.: 0661 33 57 80 - المستعجلات